

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

**ABSENTS** : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2016-117 : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-043 portant approbation du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-075 portant approbation de la décision modificative n°01 au budget principal 2016 de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-099 portant approbation de la décision modificative n°02 au budget principal 2016 de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire une décision modificative pour effectuer les virements de crédits suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6811		01	Dot Amortissement	6 660,00	86 265,00
022		01	Dép imprévues	-6 660,00	65 410,79
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
020		01	Dép imprévues	6 660,00	51 567,21
<b>TOTAL</b>				<b>6 660,00</b>	

<b>RECETTES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
28031		01	Amortissement	6 660,00	9 915,00
<b>TOTAL</b>				<b>6 660,00</b>	

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par  
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la décision modificative n°03 du budget primitif de la Communauté de Communes de Noblat  
comme conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15/12/16

Publié ou notifié

Le : 15/12/16

Le Président,  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE  
Alain DARBON



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** budget principal 2016 DM n.3

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2016

**Numéro de l'acte :** 2016-117 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20161209-2016-117-DE

---

**Date de décision :** 09/12/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires